





LE RHÔNE,

ENTRE POTENTIEL ÉCONOMIQUE ET RÉAPPROPRIATION SOCIOCULTURELLE, DES OPPORTUNITÉS À CONCRÉTISER

> ATELIERS SUR LE FLEUVE MERCREDI 11 OCTOBRE 2017



EDITO

Axe de transport majeur à valoriser, limite administrative, corridor écologique... le fleuve Rhône revêt une multitude de fonctions et demeure un élément incontournable des politiques d'aménagement du territoire.

Mais si le Rhône et sa vallée sont depuis longtemps au cœur des problématiques de planification territoriale, il est rare de pouvoir observer le territoire depuis le fleuve.

Nous vous proposons aujourd'hui d'inverser le regard et de découvrir le territoire autrement, depuis le fleuve, pour mieux comprendre les interconnexions entre le Rhône et ses espaces environnants.

Cette journée de visites-ateliers et d'échanges est organisée en partenariat avec l'association Promofluvia.

Elle a été rendue possible grâce au soutien de VNF, qui a accepté de mettre gracieusement à la disposition du Syndicat Mixte la vedette « Le Rhône ».

Nous remercions vivement l'ensemble des intervenants pour leur disponibilité et leur implication.





PROGRAMME DE LA MATINÉE

DE GIVORS À SAINT-VALLIER

Thème n°1: Le Rhône, un axe de développement à fort potentiel

Le Rhône a toujours constitué pour le territoire un vecteur de développement majeur. Support de déplacements, de transports et d'échanges commerciaux et culturels, cet axe européen a permis le développement de grands sites industriels : plateforme chimique, centrale nucléaire, SIP Givors-Loire, Inspira. Les objectifs de lutte contre le changement climatique renforcent encore la nécessité de valoriser le Rhône comme axe de transport stratégique.

Comment améliorer la coopération et les complémentarités en interne et avec l'ensemble des territoires rhodaniens ? Quels sont les projets en cours ? Quels potentiels restent à valoriser autour du fleuve ?

Thématiques abordées

- Les transports (marchandises et voyageurs)
- La production énergétique
- L'économie et les zones d'activités

Les intervenants

- Nicolas Chartre VNF
- Yves Lopez CNR
- Christian Orvoën CNR
- Anne Estingoy Promofluvia



PROGRAMME DE L'APRÈS-MIDI

DE SAINT-VALLIER À GIVORS

Thème n°2 Le Rhône, un fleuve à se réapproprier

Pendant des décennies, les grands fleuves ont été réduits à une approche et des aménagements purement fonctionnalistes : transport, production d'énergie... Le Rhône n'y a pas échappé. Désormais, nous assistons de façon globale en France et en Europe à une dynamique de reconquête et de réappropriation sociale, culturelle et environnementale des fleuves, source non négligeable d'amélioration du cadre de vie et de développement économique local.

Quelle réappropriation aujourd'hui des berges du Rhône entre Givors et Saint-Vallier ? Quels sont les projets réalisés ? Quels potentiels restent à valoriser ?

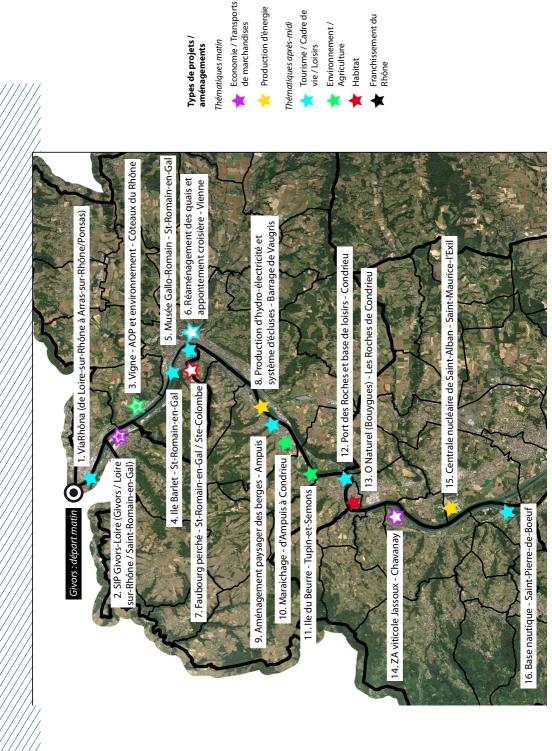
Thématiques abordées

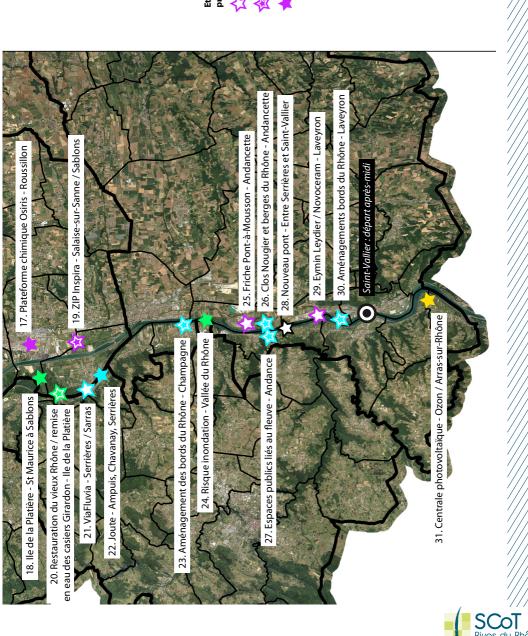
- Le cadre de vie et les aménagements de bords de fleuve
- L'environnement et la gestion des risques
- Le tourisme

Les intervenants

- Nadine Guigard Cap sur le Rhône
- Yves Lopez CNR
- Christian Orvoën CNR





















Loisirs

1. LA VIARHÔNA

DE LOIRE-SUR-RHÔNE À ARRAS-SUR-RHÔNE

La véloroute du Léman à la mer, nommée ViaRhôna, est un projet européen qui tend à valoriser les berges du Rhône par le développement du tourisme et de la mobilité douce. A terme, plus de 600 km de voies cyclables mettront en évidence les richesses patrimoniales liées au fleuve. Aujourd'hui, l'ensemble du tronçon sur le territoire des Rives du Rhône est aménagé. La ViaRhôna participe à l'attractivité du territoire d'un point de vue touristique, mais valorise aussi le cadre de vie des habitants qui disposent d'aménagements de loisirs de qualité.



ViaRhôna à Laveyron

TOURISME L'office de tourisme et la CNR lancent une application gratuite pour découvrir le pays viennois Tous les charmes de la ViaRhôna en un clic



Afin de bénéficier au mieux des retombées économiques liées à la ViaRhôna, les collectivités doivent veiller à favoriser le développement de l'offre d'hébergement touristique (hôtels, campings, gîtes,...) et des commerces et services à destination des touristes (restauration, équipements sportifs et culturels, commerces, services de location de vélos,...). La ViaRhôna doit aussi permettre d'irriguer l'ensemble des territoires rétro-rhodaniens en développant des véloroutes transversales (ViaFluvia et voie verte des confluences par exemple) ou des itinéraires alternatifs permettant de relier les centres urbains et les équipements et commerces existants à la ViaRhôna par des voies dédiées et/ou sécurisées. A noter que ces équipements peuvent avoir un double usage : touristique et usuel pour la vie quotidienne des habitants.

Escapade sur la ViaRhôna

Tracé de la ViaRhôna





Économie Transports de marchandises

2. CONFORTER LA MULTIMODALITÉ SUR LE SITE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE GIVORS-LOIRE

GIVORS / LOIRE-SUR-RHÔNE / SAINT-ROMAIN-FN-GAL

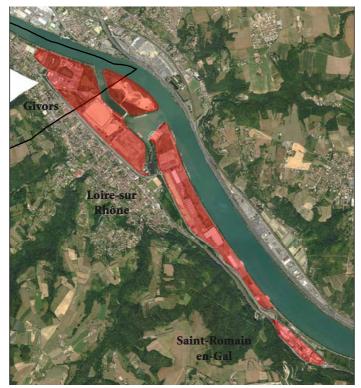
Le Site Industrialo-Portuaire (SIP) Givors – Loire-sur-Rhône – Saint-Romain-en-Gal est identifié dans le Scot des Rives du Rhône comme une zone d'activité de rayonnement métropolitain. Le foncier est divisé principalement entre deux propriétaires : EDF au nord et la CNR au sud.

Situé sur 3 communes et d'une surface d'environ 140 ha, le site dispose d'une 40aine d'hectares mobilisables à plus ou moins long terme pour l'accueil d'entreprises, principalement sur les tènements appartenant à EDF. Il est identifié dans le schéma portuaire de l'aire métropolitaine lyonnaise comme l'un des sites clés de la région lyonnaise, avec la ZIP Inspira, pour le développement du transport fluvial sur le Rhône et la Saône.

Le SIP dispose d'atouts indéniables, tels que la trimodalité (route, rail, fleuve), de bonnes infrastructures fluviales et ferroviaires et une situation de carrefour entre Lyon au nord, Saint-Etienne à l'ouest et Vienne au sud.



Vue sur le SIP Givors-Loire



Périmètre du SIP Givors-Loire

Au vu de l'intérêt stratégique du site, une charte partenariale de développement a été signée en 2009 entre les différents acteurs intervenant sur le site : collectivités locales, Etat, CNR et EDF. Cette charte a pour objet de :

- Développer les activités fluviales du site et accroître la part des échanges intermodaux.
- Mettre en place un « comité partenarial de développement » chargé de piloter les réflexions communes, coordonner les interventions des différents partenaires et jouer le rôle de comité d'agrément pour les demandes d'implantation et de renouvellement d'occupation sur le site.
- Elaborer la stratégie de développement et d'aménagement du site en fonction de priorités et de critères partagés, afin notamment de mieux anticiper et préparer les départs ou les installations d'entreprises.
- Respecter un protocole de fonctionnement fixant les prérogatives et responsabilités de chacun.

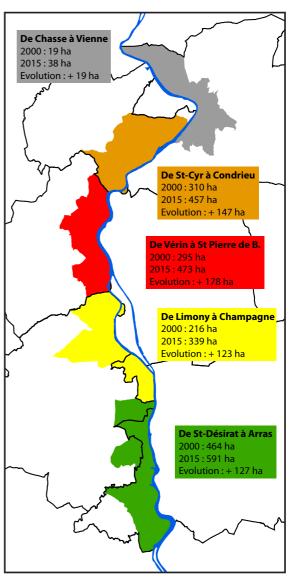


3. DYNAMIQUE VITICOLE

COTEAUX VITICOLES DU RHÔNE DE CHASSE-SUR-RHÔNE À ARRAS-SUR-RHÔNE

Ces dernières années. les plantations de vignes multiplient sur se coteaux rhodaniens. en particulier sur la rive droite où les périmètres AOP garantissent un fort potentiel de valorisation. L'engouement pour la vigne a plus récemment gagné les coteaux de la rive gauche. dans les secteurs de Vienne et de Saint-Vallier.

De part et d'autre du Rhône, le développement intensif de la vigne pose de nombreuses questions au regard des enjeux paysagers, environnementaux et des risques naturels très présents sur ces secteurs de coteaux (ruissellement, coulées de boue, ...).



Evolution de la vigne entre 2000 et 2015 sur les communes des coteaux du Rhône

Dans les années à venir, l'enjeu pour le territoire des Rives du Rhône consistera donc à trouver le meilleur équilibre entre développement de la vigne (qui représente un enjeu économique et un vecteur d'image pour le territoire) et la prise en compte des dimensions environnementales, paysagères et de risques.

A titre d'exemple, les coteaux de la commune de Seyssuel illustrent bien cette problématique. Entre le plateau agricole sur lequel s'est développé l'habitat, et la vallée dans laquelle se sont implantées les activités industrielles et artisanales, la commune présente des coteaux boisés à forte valeur paysagère et écologique, reconnue à l'échelle régionale (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) et locale (Scot). Les coteaux abritent notamment des espèces méditerranéennes comme le Cyste à feuilles de sauge et des espèces protégées comme l'Ecrevisse à pattes blanches et la Gagée de bohème. Les boisements des coteaux de Seyssuel constituent par ailleurs, de par leur nature, un frein aux eaux de ruissellement et coulées de boue. Un travail a donc été engagé pour trouver un équilibre entre le maintien de ces coteaux boisés et le développement de l'activité viticole.



Vue des coteaux viticoles à Ampuis





Tourisme - Cadre de vie Loisirs

4. ILE BARLET

SAINT-ROMAIN-EN-GAL

L'île Barlet se situe sur la commune de Saint-Romain-en-Gal, entre le Rhône et une lône, bras secondaire du fleuve. Cette île constitue à la fois un réservoir de biodiversité, avec notamment la présence de l'Epipactis du castor pour la flore et le Castor d'Europe pour la faune. Elle constitue de même un espace de loisirs avec le passage de la ViaRhôna le long du Rhône, ou d'un parcours de santé avec panneau pédagogique présentant la faune et la flore locale et une aire de jeux pour enfants.

Le rôle touristique et de loisirs de l'île est amené à se développer vers un parc urbain d'agglomération. En mai 2017 a eu lieu l'inauguration d'un nouveau ponton d'environ 30 m de long et dédié aux sports nautiques en lieu et place de l'ancien ponton. Il a été aménagé de façon à être accessible aux personnes à mobilité réduite. D'un coût total de 247 554 €, il a été réalisé par ViennAgglo avec le soutien financier de la Région et de la CNR. La ré-ouverture d'une guinguette est enfin envisagée prochainement.



Ile Barlet



5. MUSÉE GALLO-ROMAIN

SAINT-ROMAIN-EN-GAL

De son riche patrimoine gallo-romain, la commune de Saint-Romain-en-Gal dispose aujourd'hui d'un site archéologique d'environ 7 ha en bordure du Rhône. Le musée gallo-romain de Saint-Romain-en-Gal - Vienne y est implanté, à proximité immédiate de plus de 3 hectares de vestiges restaurés du quartier résidentiel et commercial de la Vienne antique, alors capitale d'un vaste territoire couvrant le Dauphiné et la Savoie.

Le musée Gallo-Romain attire en moyenne 90 000 visiteurs par an et constitue le 5ème site touristique le plus fréquenté des Rives du Rhône. Il s'inscrit dans une offre plus globale de mise en valeur du patrimoine antique autour de Vienne renforçant l'attractivité touristique du secteur.



Musée Gallo-Romain





Tourisme - Cadre de vie Loisirs

6. RÉAMÉNAGEMENT DES QUAIS <u>Appontement croisière – H</u>alte Fluviale

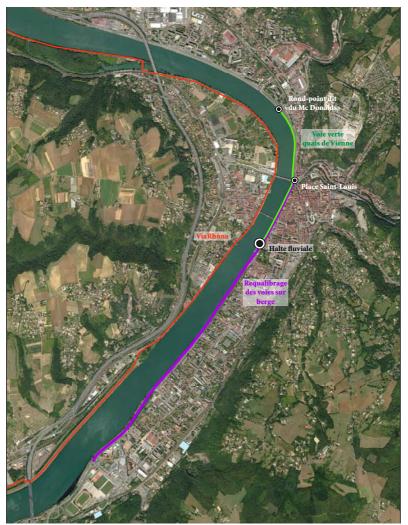
VIFNNF

Afin de renouer avec le Rhône, la ville de Vienne et ViennAgglo ont engagé des réflexions et des travaux visant à reconnecter la ville de Vienne au fleuve. Ces travaux concernent deux projets : la réfection des trottoirs du quai Pajot, engagés au printemps 2017 et l'aménagement d'une voie verte de 3m de large sur les quais du Rhône, exclusivement réservée aux modes de déplacement doux, dont les travaux commenceront prochainement. Ce projet doit permettre notamment d'offrir de nouvelles perspectives visuelles sur le fleuve et la rive droite, mais aussi de capter les flux touristiques liés à la ViaRhôna qui passent en rive droite.

Un réaménagement des voies routières des quais est aussi prévu à moyen terme de l'entrée sud de la ville jusqu'à la place Saint-Louis. En lien avec la réalisation de l'échangeur au sud de Vienne, il est prévu de réduire le nombre de voies routières afin de redonner de la place aux modes doux, d'apaiser la circulation et de redonner une fonction plus urbaine à la voie.



Aménagement existant sur les berges au niveau de l'office de tourisme de Vienne



Projet d'aménagement des berges à Vienne

Enfin, l'aménagement de la halte fluviale est prévu et permettra d'accueillir deux paquebots de 120 mètres et un de 135 mètres contre deux navires de 120 mètres et un de 50 mètres actuellement. Cet aménagement repose sur la volonté de doubler dans les prochaines années le nombre de croisiéristes faisant halte à Vienne. Ils sont estimés aujourd'hui à environ 40 000. Les retombées économiques pour la ville liées aux croisiéristes sont aujourd'hui évaluées à environ 500 000 € par an.



7. FAUBOURG PERCHÉ

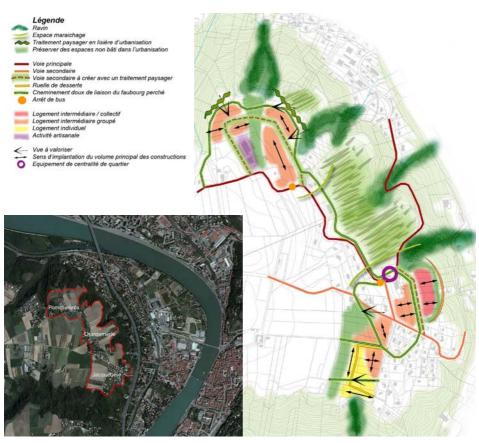
SAINT-ROMAIN-EN-GAL / SAINTE-COLOMBE

Dans le cadre de la mise en œuvre du Scot approuvé en 2012, un Schéma de Secteur a été élaboré par le Syndicat Mixte des Rives du Rhône sur les communes de la rive droite du Rhône et du Gier. Ce schéma de secteur de la côtière rhodanienne est un zoom du Scot sur des communes où se croisent de forts enjeux environnementaux, agricoles et paysagers avec des capacités de développement de l'habitat et de l'activité très contraintes.



Vue du site du faubourg perché en 2014

A l'époque de l'élaboration du schéma de secteur, les élus des communes concernées ont validé à moyen/long terme le développement d'un seul site sur le plateau : un « faubourg perché » à cheval sur les communes de Saint-Romain-en-Gal et Sainte-Colombe. Le projet prendra appui sur un chapelet de hameaux et de constructions pré-existantes. Il bénéficiera de la vue sur la vallée du Rhône mais sera aussi très visible depuis l'autre rive, ce qui a conduit les élus à définir un certain nombre de prescriptions garantissant la densité, la diversité, ainsi que la qualité architecturale et paysagère des futures opérations.



Localisation et principes d'aménagements du faubourg perché





8. PRODUCTION D'HYDROÉLECTRICITÉ - ÉCLUSES BARRAGE DE VAUGRIS

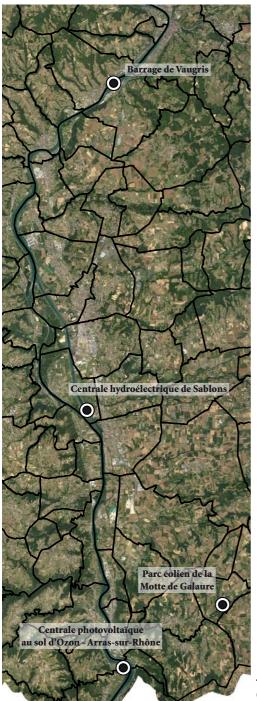
REVENTIN-VAUGRIS / AMPUIS

Mis en service en 1980, le barrage de Reventin-Vaugris, exploité par la CNR, est le seul aménagement hydroélectrique du Bas-Rhône à ne pas disposer de canal de dérivation. Autre caractéristique : la structure ne retient pas les eaux. Il a une capacité de génération électrique de 335 000 000 kWh (soit la consommation annuelle d'environ 72 000 foyers) et une production annuelle moyenne de 72 MW. Il s'agit d'une « usine-écluse » :

- 20 bateaux en moyenne empruntent l'écluse chaque jour
- La centrale utilise la force motrice du Rhône. En fonction du débit, le fleuve met en rotation les quatre turbines. L'énergie mécanique de l'eau se transforme en énergie électrique.



Barrage de Vaugris



Pour protéger l'environnement, plusieurs actions ont été engagées: l'aménagement de seuils pour les castors, de frayères à poissons, la végétalisation des berges...

Sur le territoire, la CNR exploite aussi la centrale hydroélectrique de Sablons. Mise en service en 1977, elle dispose d'une puissance installée de 160 MW pour une productibilité moyenne annuelle de 885 GWh.

Environ 8 % de l'électricité produite sur le territoire provient de l'hydroélectricité, plus de 90 % provenant de ces deux installations. L'hydroélectricité est ainsi la deuxième source d'énergie du territoire après le nucléaire.

La CNR exploite en parallèle un parc photovoltaïque au sol et un parc éolien sur le territoire (voir n°30). Un autre parc photovoltaïque est également en projet sur la commune de Saint-Clair-du-Rhône.

Sites de production d'électricité de la CNR





Tourisme - Cadre de vie Loisirs

9. AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES BERGES

AMPUIS

En partenariat avec la CNR, la commune d'Ampuis a engagé des travaux d'aménagement des berges du Rhône. La première tranche d'aménagement a été inaugurée le 3 juin 2016. Elle a été l'occasion de créer un sentier piéton le long de la ViaRhôna, un ponton handi-pêche, une aire de pique-nique, des panneaux thématiques pour mieux connaitre le site ainsi que des places de stationnement en bordure du site. Le tout a été rendu accessible aux personnes à mobilité réduites (PMR).



Ponton handi-pêche



Aménagements des berges

Deux autres phases de travaux sont prévues et permettront notamment la restauration et mise en lumière de la pile de l'ancien bac à traille, l'aménagement d'un kiosque proposant restauration et informations sur Ampuis et sa région, des aires de jeux pour enfants et divers équipements de loisirs et de détente. D'un montant global prévisionnel de $1\,160\,000\,\text{€}$, ce projet est, à ce jour, co-financé par la CNR, la Région, l'Etat, le département du Rhône et la commune.

Ces aménagements, en bordure de la ViaRhôna, permettent de répondre à l'amélioration du cadre de vie des habitants, mais aussi à l'attractivité touristique du territoire en proposant différentes prestations aux usagers de la ViaRhôna (restauration, information, équipements,...).





10. MARAICHAGE

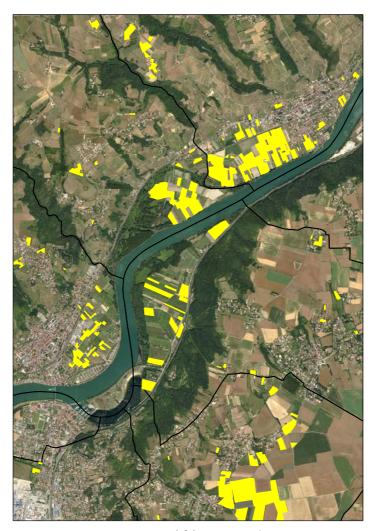
D'AMPUIS À CONDRIEU

La vallée du Rhône est une terre de viticulture, mais aussi une terre de maraîchage dans la plaine alluviale. Le maraîchage sur le secteur est en pleine croissance ces dernières années. Il se développe principalement sur des zones inondables de la vallée du Rhône.

Sur les secteurs des communes d'Ampuis, Tupin-et-Semons, Condrieu et Chonas l'Amballan situés dans la plaine du Rhône, les surfaces dédiées au maraîchage et à la culture sous serre ont ainsi doublé entre 2000 et 2015, passant d'un quarantaine d'hectares à un peu plus de 80 hectares.



Plaine maraîchère de Condrieu



Terres maraîchères en 2015

Le maraîchage se développe en lien avec la croissance des circuits courts et la demande de qualité des consommateurs. Toutefois, en dehors des zones protégées réglementairement pour des raisons d'inondabilité, les terres maraîchères subissent des pressions en lien avec le développement de l'urbanisation et des infrastructures de transports.





11. RÉSERVE NATURELLE DE L'ÎLE DU BEURRE

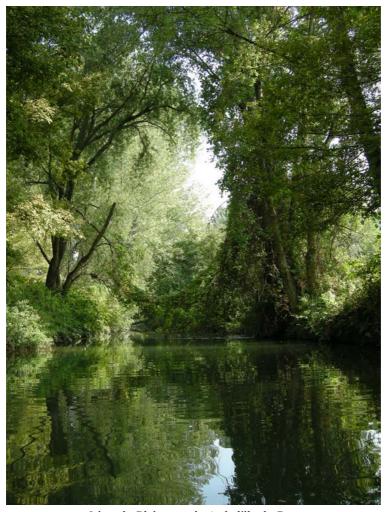
TUPIN-FT-SFMONS

Le site de l'Île du Beurre est un espace naturel protégé depuis 1987 par Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope afin de conserver un territoire représentatif du milieu fluvial, et de préserver l'indispensable milieu de vie de nombreuses espèces végétales et animales de cet écosystème rhodanien. Elle est de même protégée au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS), inventoriée en tant que ZNIEFF 1 et se situe dans le Parc Naturel Régional du Pilat.

Inaccessible, l'île du Beurre constitue un refuge pour la faune (237 espèces de vertébrés inventoriées) et abrite une importante diversité d'espèces végétales (390 espèces). Elle est délimitée par le Rhône au Sud-Ouest et les lônes du Rhône au Nord et à l'Est.



Île du Beurre et de la Chèvre



Lône du Rhône au droit de l'île du Beurre

L'association de l'Île du Beurre, créée en 1988, a pour mission la préservation, la restauration et la valorisation du site naturel. Elle développe notamment des projets pédagogiques centrés sur la découverte du milieu naturel et la sensibilisation au respect de l'environnement.

Le centre d'observation de la nature de l'Ile du Beurre attire en moyenne 50 000 visiteurs par an et constitue le 6ème site le plus fréquenté des Rives du Rhône.



Tourisme - Cadre de vie Loisirs

12. LE PORT ET LA BASE DE LOISIRS DE CONDRIEU - LES ROCHES

CONDRIEU / LES ROCHES-DE-CONDRIFU

Situé sur la commune des Roches de Condrieu, le port de Condrieu – les Roches, en rive gauche du Rhône, est le 2ème plus grand port fluvial de France. Il a été construit en 1984 et compte aujourd'hui 207 anneaux sur appontements flottants. Sa construction a été rendue possible en 1976 suite à la modification du lit du Rhône par la CNR avec la suppression de la boucle des Roches de Condrieu au profit d'un tracé compatible avec la navigation à grand gabarit.



Base de loisirs de Condrieu - les Roches



Capitainerie du port des Roches

Il se situe à proximité de la base nautique de Condrieu – les Roches, située sur la commune de Condrieu. Cet espace de tourisme et de loisirs dispose de plusieurs installations telles qu'un téléski nautique, 9 chalets touristiques, une plage et une brasserie.

Le site se trouve à proximité de la ViaRhôna qui traverse la commune de Condrieu de l'autre côté du fleuve. La réalisation d'aménagements sécurisés pour les modes doux au niveau du pont de Condrieu – Les Roches permettrait, outre des déplacements sécurisés pour les habitants, d'améliorer grandement l'accessibilité depuis la ViaRhôna.



Vue de la base nautique





13. PROJET O'NATUREL - BOUYGUES IMMOBILIER

LES ROCHES-DF-CONDRIFU

Situé en bordure du Rhône, à l'ouest de la commune des Roches-de-Condrieu, le projet « O Naturel » de Bouygues Immobilier est en cours de réalisation sur l'un des derniers tènements libres de la commune. Initialement, le projet comptait 6 logements collectifs et 29 logements individuels pour une densité d'environs 16 logements/ha. Suite à un travail approfondi entre le promoteur, la commune et le SMRR, le projet a évolué.

En ce qui concerne le nombre de logements, le projet prévoit 50 à 60 logements (lots libre, maisons jumelées, collectifs, logements sociaux) pour une densité de 25 à 30 logements/ha. A noter que Bouygues Immobilier a ajouté dans un deuxième temps en lieu et place de certains lots libres de nouvelles maisons jumelées en VEFA, ces dernières ayant le plus de succès.



Plan masse du projet O'Naturel



Localisation du projet O'Naturel aux Roches-de-Condrieu

En ce qui concerne l'organisation du tènement, les logements sociaux et logements collectifs ont été prévus à l'ouest, en face du Rhône, alors que ces derniers étaient prévus initialement à l'Est en bordure de rue.

Enfin, le projet a été réfléchi autour du développement de la biodiversité avec des actions spécifiques telles que : l'accompagnement par un écologue du chantier, la réduction de la luminosité de l'éclairage public, l'accroissement des surfaces végétalisées, la mise en place d'actions de sensibilisation des habitants ou encore l'intégration de nichoirs et d'hôtels à insectes. Bouygues Immobilier a dans ce cadre signé la « Charte pour la Biodiversité Positive » du SMRR.

Les travaux sont en cours actuellement et les logements seront livrés fin 2018.



Economie Transports de marchandises

14. PROJET DE ZONE D'ACTIVITÉS VITICOLES À JASSOUX

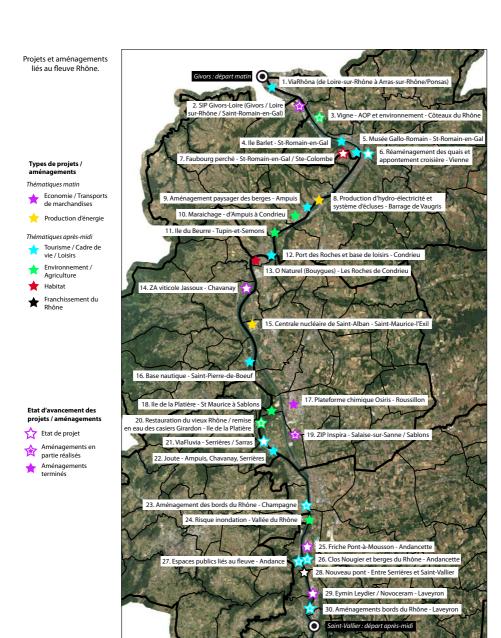
CHAVANAY

A la demande de plusieurs viticulteurs de la rive droite, une réflexion a été engagée entre la Mairie de Chavanay, le Parc du Pilat et le Syndicat Mixte des Rives du Rhône pour étudier la possibilité de créer une zone d'activités dédiée à la viticulture dans la plaine de Chavanay à Jassoux, en bordure du Rhône.

Actuellement, deux entreprises viticoles sont présentes sur le site : « Les Vins de Vienne » et « Yves Cuilleron ». Une autre entreprise devrait s'installer. Le projet n'est pas encore arrêté (PLU en cours de révision et nécessité de prendre en compte les enjeux environnementaux et paysagers identifiés dans le schéma de secteur de la côtière rhodanienne.



Principes d'aménagement de la ZAE de Jassoux dans le DOG du Schéma de Secteur de la Côtière Rhodanienne - 2013



31. Centrale photovoltaïque - Ozon / Arras-sur-Rhône

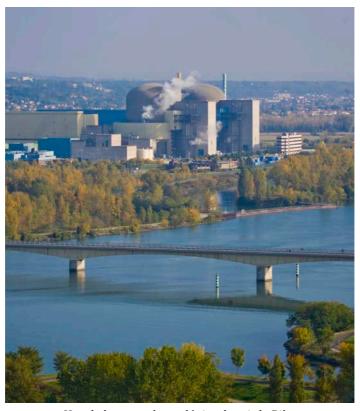




15. CENTRALE NUCLÉAIRE DE SAINT-ALBAN

SAINT-MAURICE-L'EXIL / SAINT-ALBAN-DU-RHÔNE

La centrale nucléaire de Saint-Alban/Saint-Maurice occupe une superficie de 180 hectares, sur les territoires des communes de Saint-Alban-du-Rhône et de Saint-Maurice-l'Exil. Chaque année, elle produit en moyenne 18 milliards de kWh soit environ 30 % des besoins de l'ancienne région Rhône-Alpes. 90 % de l'électricité produite sur les Rives du Rhône provient de la centrale. Elle est dotée de deux unités de production de 1 300 MW et est exploitée par EDF. En juin 2015 ont été lancés les travaux de grand carénage pour prolonger l'exploitation des réacteurs jusqu'en 2026.



Vue de la centrale nucléaire depuis le Pilat



Vue de la centrale nucléaire depuis l'Est

La centrale nucléaire est responsable du prélèvement d'environ 10 millions de m³ d'eau dans le Rhône chaque année. Bien que la quasi-totalité de ces prélèvements soient ensuite restitués au Rhône, des conflits d'usages avec d'autres sources de prélèvements (hydroélectricité, eau potable, agriculture, industrie) pourraient émerger dans les prochaines années en lien avec le réchauffement climatique.

La centrale nucléaire a joué et joue encore un rôle important en matière d'aménagement du territoire. Elle a profondément modifié le paysage et apparait ainsi comme un marqueur fort de l'identité du territoire. Avec 750 emplois directs, elle constitue le deuxième employeur privé des Rives du Rhône après Iveco. Elle est aussi à l'origine de la construction de nombreux logements sur le territoire (logements pour les employés,...) et d'équipements publics de qualité, en grande partie grâce aux impôts qu'elle génère. Enfin, elle est à l'origine de périmètres liés aux risques nucléaires qui contraignent les capacités de construction des communes concernées.







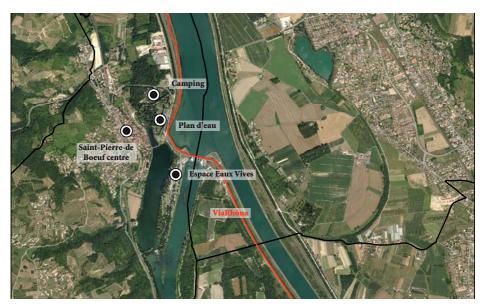
16. BASE NAUTIQUE

SAINT-PIERRE-DE-ROEUF

La base nautique de Saint-Pierre-de-Bœuf a été inaugurée en 1981 entre l'ancien lit du Rhône et le nouveau lit du Rhône canalisé par la CNR.

Elle permet la pratique de sports d'eaux vives (rafting, kayak, hydro-speed ...) grâce à sa rivière artificielle. Un plan d'eau, un espace boisé de détente, et un camping complètent également les équipements de cette base nautique desservie par la ViaRhôna. Depuis 2009, une nouvelle prestation est également proposée aux utilisateurs et visiteurs de l'Espace Eaux Vives par la mise en place d'un snack dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public.

La base nautique de Saint-Pierre-de-Bœuf, gérée par la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, est le 4ème site le plus fréquenté des Rives du Rhône avec environ 100 000 visiteurs par an. La rivière artificielle jouit aujourd'hui d'une renommée nationale.



Localisation de la base nautique



Espace eaux-vives

La communauté de communes a engagé de nombreux travaux au fil des années :

- La requalification de l'espace détente en 2012-2013 (des espaces de jeux pour enfants, des terrains de pétanque, un terrain de Beach ont été créés)
- Un travail sur la signalétique en 2014
- La réhabilitation de la maison de la Lône, qui propose depuis 2015 un hébergement collectif pour 23 personnes et un point d'information touristique à destination des usagers de la base de loisirs et des utilisateurs de la Viarhôna

Depuis 2015 la Communauté de communes gère également en direct l'exploitation du camping de la Lône après douze ans de délégation de service public. Le camping de la Lône est composé de 89 emplacements nus et de 5 chalets dont 1 pour les personnes à mobilité réduite. Il est labélisé 3 étoiles Atout France.



Economie Transports de marchandises

17. PLATEFORME CHIMIQUE OSIRIS

ROUSSILLON / SALAISF-SUR-SANNF / SAINT-CLAIR-DU-RHÔNF

Située sur les communes de Salaise-sur-Sanne, Roussillon et Péage-de-Roussillon, la plateforme chimique Osiris est un des grands sites économiques de développement métropolitain du territoire des Rives du Rhône. Elle accueille des activités variées en lien avec la chimie. Sans lien direct avec le fleuve, la plateforme jouxte la ZIP Inspira et travaille en collaboration étroite avec cette dernière qui dispose d'infrastructures multimodales.

Depuis 1999, les plateformes chimiques de Saint-Clair-les-Roches et Roussillon sont gérées par une plateforme multi-entreprises sous la forme d'une Groupement d'Intérêt Economique (GIE). Le GIE au service des entreprises implantées sur les plateformes chimiques (Osiris) est un gestionnaire de services et d'infrastructures mutualisées. Six entreprises du site sont actionnaires du GIE. Rhodia (35%) et Novapex (25%) en sont les partenaires majoritaires.



Plateforme chimique de Saint-Clair-les-Roches





Plateforme chimique de Roussillon

La plateforme multi-entreprises offre un mode de gestion particulièrement innovant en France sur le modèle allemand des Industriepark. Le GIE Osiris gère des services et des infrastructures mutualisés dans le but d'offrir aux entreprises implantées des prestations industrielles fiables et économiques dans les domaines tels que la sécurité, l'environnement, la logistique ou l'accès à l'énergie. La formation des futurs opérateurs constitue également un champ d'action du GIE qui est responsable du lycée professionnel privé François Verguin, formant des bacs professionnels de l'industrie chimique.

La dernière implantation d'ampleur sur la plateforme est celle de la société Hexcel en 2014, attiré particulièrement par la gestion commune des ressources énergétiques (achat et revente de gaz, d'électricité, d'azote ou encore la production de vapeur) au niveau d'Osiris.

Une nouvelle unité de production pour Novapex





18. ILE DE LA PLATIÈRE

DE SAINT-MAURICE-L'EXIL À SABLONS

La réserve naturelle de l'île de la Platière est une réserve d'environ 500 ha. Située entre l'ancien bras du Rhône et le canal, elle se situe sur les communes de Saint-Pierre-de-Bœuf, Limony, Saint-Maurice-l'Exil, le Péage-de-Roussillon, Salaise-sur-Sanne et Sablons. Elle constitue l'un des derniers grands espaces naturels de la moyenne vallée du Rhône, avec notamment une forêt alluviale laissée à l'état naturel depuis plus de 50 ans.

L'île de la Platière est aussi couverte par un Espace Naturel Sensible (ENS) de 158 ha. Elle protège un paléochenal du Rhône qui constitue l'un des derniers témoins du fleuve à méandres avant son aménagement pour la navigation. L'île est enfin identifiée Natura 2000.



Vieux Rhône au droit de l'Île de la Platière



Île de la Platière

La faune et la flore de l'île sont riches et constituent un atout majeur pour le territoire. L'île constitue ainsi un espace de promenades et de loisirs pour les habitants et d'attractivité touristique du territoire en lien avec la ViaRhôna qui traverse l'île du Nord au Sud.

Ce site pourrait toutefois être menacé à moyen terme par la raréfaction de la ressource en eau de la nappe phréatique, en lien notamment avec le réchauffement climatique et le dynamisme économique, démographique et agricole du secteur. Les différents acteurs du secteur se sont saisis de cette problématique afin de trouver des solutions permettant à chaque acteur de disposer d'une ressource en eau suffisante tout en préservant la pérennité de la forêt alluviale.



Economie Transports de marchandises

19. INSPIRA : UN SITE QUADRI-MODAL D'ENVERGURE RÉGIONALE

SALAISE-SUR-SANNE / SABLONS

La Zone Industrialo-Portuaire Inspira est l'un des grands sites économiques de développement métropolitain en devenir du territoire des Rives du Rhône. D'une superficie de 340 ha, dont 90 ha concédés à la CNR, elle constitue l'un des plus vastes sites économiques de l'Isère. Environ 90 ha sont aujourd'hui occupés par une vingtaine d'entreprises porteuses de 900 emplois. La maitrise d'ouvrage de la zone est assurée par un Syndicat Mixte, créé en 2009 et composé de la CC du Pays Roussillonnais, le département de l'Isère et la région Auvergne-Rhône-Alpes. La zone devrait accueillir 2 000 à 3 000 emplois à terme.



Site d'Inspira



Offre multimodale sur Inspira

Elle dispose d'infrastructures multimodales (fluviales et ferroviaires notamment) permettant le développement de la multimodalité du transport de marchandises sur le territoire.

Inspira se situe de même à proximité du Parc d'Activités Nord Drôme Ardèche (PANDA), autre site de rang métropolitain. Le Scot préconise d'améliorer les complémentarités entre les deux sites, les services multimodaux offerts par Inspira pouvant à terme être utilisés par les entreprises présentes et futures installées sur la zone PANDA.

Port multimodal, l'industrie du XXI° siècle





20. RESTAURATION DU VIEUX RHÔNE ET REMISE EN EAU DES CASIERS GIRARDON

ÎLE DE LA PLATIÈRE

Dans l'objectif d'amélioration de l'état écologique du fleuve Rhône, les acteurs locaux mettent en place différentes actions. Début 2017 notamment, des travaux de remise en eau des casiers Girardon ont été réalisés au droit de l'Ile des Graviers dans l'objectif de réhabiliter 1000 m de berges. Ces travaux s'inscrivaient dans le cadre du programme environnemental partenarial engagé depuis 2011 sur le vieux Rhône de Péage-de-Roussillon, dont le SMIRCLAID est animateur et la CNR maître d'ouvrage et maître d'œuvre.

Les casiers Girardon sont des amoncellements d'enrochements présents dans le fleuve construits à la fin du XIXe siècle pour la navigation. L'opération consiste à démonter les épis et digues qui constituent ces casiers Girardon afin d'améliorer le fonctionnement écologique et hydraulique du fleuve. Les quelques 30 000 m³ d'enrochements extraits ont été évacués et valorisés.



Extrait de la BD du Scot Rives du Rhône

ENVIRONNEMENT Des travaux de remise en eau des casiers Girardon sont en cours à l'Île des Graviers

Préserver durablement le fleuve



21. VIAFLUVIA

SERRIÈRES / SARRAS

La ViaFluvia est une véloroute – voie verte partiellement réalisée qui relie les fleuves Loire et Rhône et qui traverse les départements de la Haute-Loire, la Loire et l'Ardèche. D'une longueur de 120 km à terme, elle est aujourd'hui réalisée sur 32 km et en cours de construction sur 30 km. La Via Fluvia n'est pas encore réalisée sur les Rives du Rhône. Elle doit à terme passer à proximité d'Annonay et rejoindre la ViaRhôna au niveau de Serrières et de Sarras.









Tourisme - Cadre de vie

22. JOUTE ET CULTURE EN LIEN AVEC LE FLEUVE

AMPUIS / CHAVANAY / SFRRIÈRFS

Historiquement, le fleuve Rhône a fortement influencé la culture locale des communes traversées. On retrouve ces traditions dans la pratique de la joute nautique sur plusieurs communes du territoire notamment Ampuis, Chavanay ou Serrières.

Au niveau culturel, le musée des Mariniers à Serrières est consacré à la batellerie en bois et retrace l'histoire des bateaux halés par des chevaux et de toute la population marinière du fleuve. Les grands équipages font toute l'originalité de la batellerie du Rhône ; on ne trouve pas d'organisation semblable sur les autres fleuves. Ce musée fait partie du réseau culturel « Cap sur le Rhône », composé de musées et sites patrimoniaux ayant trait avec le fleuve Rhône du Léman jusqu'à Arles.



Ioute



23. BERGES DU RHÔNE

CHAMPAGNE

En 2010, la commune de Champagne a défini un projet structurant d'aménagement des berges du Rhône autour de l'amélioration du cadre de vie des habitants et de la sauvegarde du patrimoine communal.

Une première phase de travaux, menés entre 2011 et 2012, a permis la mise en valeur et en lumière du bac à traille, l'aménagement de la première tranche d'un parcours piéton et cycliste, et de pontons accessibles aux personnes à mobilité réduite. Il a été récompensé à l'issue de sa première phase par le « prix rhônalpin pour l'embellissement du patrimoine ».

Après des études de définition du projet, la deuxième phase de travaux s'est déroulée début 2017, et a permis la finalisation du projet. Elle a comporté :

- Le réaménagement paysager le long du ruisseau du Barral
- Un chemin piéton et cycle le long du ruisseau, qui assure la liaison entre les berges du Rhône et les installations sportives communales
- L'aménagement de 2 passerelles au-dessus du ruisseau
- Un verger pédagogique (ruche, maison des insectes)
- La création d'une zone de détente et d'un nouveau terrain de sport
- La réhabilitation des parkings



Site du bac à traille à Champagne

Ce projet a été réalisé en partenariat avec la Compagnie Nationale du Rhône. La réalisation de l'ensemble du projet représente un budget total de près de 570 000 euros.





24. RISQUE INONDATION ET TRI DE VIENNE

VALLÉE DU RHÔNE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive inondation, l'Etat a engagé l'élaboration du Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) en 2013. En décembre 2015, le Préfet coordonnateur de bassin a arrêté le PGRI 2016-2021.

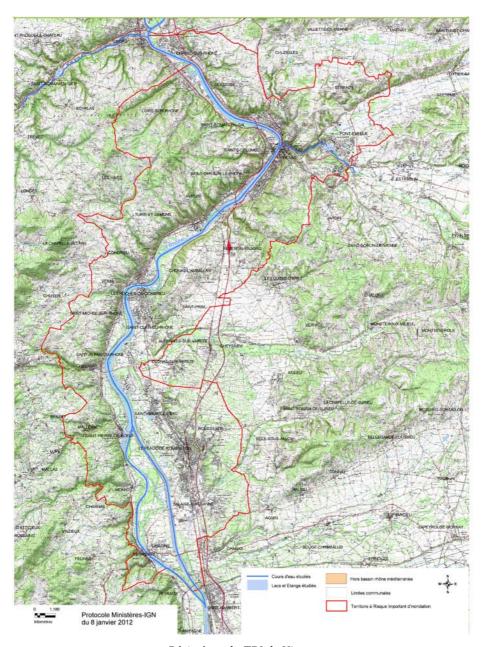
Le PGRI a identifié des secteurs où les enjeux humains, sociaux et économiques potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants : les Territoires à Risques importants d'Inondation (TRI).

Le TRI de Vienne est constitué de 30 communes allant de Chasse-sur-Rhône / Loire-sur-Rhône au Nord à Sablons / Serrières au Sud, qui comptent environ 103 000 habitants.

Un travail de définition de l'Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles (EAIP), soit l'emprise maximale des inondations provoquées par les débordements de tous les cours d'eau du bassin, a permis d'évaluer le nombre d'habitants, plus de 53 000 et le nombre d'emplois, plus de 32000, exposés au risque d'inondation.

Afin d'atteindre les objectifs de réduction des conséquences négatives des inondations fixés par le PGRI sur le périmètre des TRI et au-delà, une Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondation (SLGRI) est élaborée.

Pour le TRI de Vienne, celle-ci concerne l'ensemble des communes riveraines du Rhône sur le territoire ainsi que les communes des vallées de la Gère et affluents.



Périmètre du TRI de Vienne





Economie Transports de marchandises

25. FRICHE DE PONT-À-MOUSSON

ANDANCETTF

Site anciennement occupée par l'entreprise Pont-à-Mousson sur environ 27 ha, cette friche est abandonnée depuis la fermeture du site dans le milieu des années 90. Elle était occupée jusque-là par la plus grande usine d'amiante de France.

Aucun projet n'est encore défini précisément pour la mise en valeur de ce site devant être décontaminé et au passé douloureux (nombreux anciens ouvriers décédés des suites de cancers).

Ce site présente toutefois un positionnement stratégique avec la proximité directe du centre-bourg d'Andancette et sa façade sur le fleuve et le passage de la voie ferrée en bordure Est permettant d'envisager l'émergence d'une zone d'activités tri modale.

De même, son accessibilité routière est amenée à s'améliorer fortement dans les années à venir avec d'une part la création d'un demiéchangeur au Sud de PANDA, à environ 3 km, et avec la possible réalisation d'un nouveau pont sur le Rhône dans le secteur permettant d'améliorer l'accessibilité du site depuis Annonay.

Le groupe Saint-Gobain est propriétaire de la totalité du site. Plusieurs bâtiments industriels présents sur le site seront à détruire.



Localisation de la friche de Pont-à-Mousson

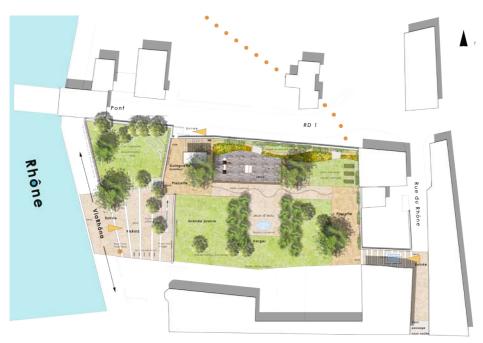


26. CLOS NOUGIER ET BERGES DU RHÔNE

ANDANCETTE

La commune d'Andancette a quant à elle lancé un projet d'aménagement du Clos Nougier au Sud du pont. La commune a engagé dès 2015 une démarche de concertation avec les habitants pour définir les aménagements futurs du tènement.

En 2015 ont eu lieu des interventions en milieu scolaire et un piquenique partagé avec les habitants. En 2016, des ateliers participatifs pour construire le projet et un second pique-nique partagé ont été organisés. Enfin, les travaux ont commencé début 2017.



Plan masse du parc du Clos Nougier à Andancette





Tourisme - Cadre de vie Loisirs

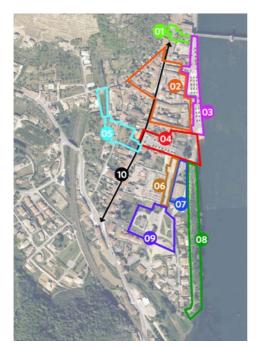
27. ESPACES PUBLICS LIÉS AU FLEUVE

ANDANCE

En 2015, la CCPDA, en lien avec la Région Rhône-Alpes et la commune d'Andance ont établi une feuille de route pour un développement urbain durable du centre-bourg d'Andance.

Ce dernier prévoit d'intervenir sur l'espace public (rues, places, berges), les équipements et sur la création d'un nouveau quartier d'habitat. Le projet prévoit ainsi de requalifier le quai Claude Bernard et d'aménager les berges du Rhône du pont d'Andance au Nord jusqu'au ruisseau du Torrenson au Sud.

En parallèle, l'objectif est d'améliorer la connexion des places (Places du Pont, du Cloître et Maxime Chantier) existantes sur le Rhône. Le budget prévisionnel est estimé à 104 500 € HT pour le quai Claude Bernard et 57 072 € HT pour les berges du Rhône.



OI ACTION N°1 - Tête de Pont
OI ACTION N°2 - Centre Bourg
OI ACTION N°3 - Quai Bernard Clavel
OI ACTION N°4 - Place Maxime Chantier
OI ACTION N°5 - Le "Sentier des Pentes"
OI ACTION N°6 - Rue du Colonel Meyrand
OI ACTION N°7 - Pôle ludico-sportif
OI ACTION N°8 - Berges du Rhône
OI ACTION N°9 - Place des Clos

Schéma directeur des intervention à Andance les secteus «action»

10 ACTION N°10 - RD 86



28. PROJET DE NOUVEAU PONT DRÔME - ARDÈCHE

SECTFUR ENTRE SERRIÈRES ET SAINT-VALLIER

La traversée du Rhône sur le territoire est aujourd'hui problématique, en lien avec le peu de ponts existants. La question de la traversée du Rhône est pourtant essentielle pour les habitants et entreprises de la rive droite afin d'accéder aux principales infrastructures de transport (A7, voie ferrée) ainsi qu'à une part importante des espaces économiques et commerciaux du territoire.

Cette problématique est d'autant plus forte au sud du territoire. Annonay, qui constitue l'un des trois pôles urbains majeurs des Rives du Rhône, se situe en effet en rive droite.

La majorité du trafic routier pour rejoindre la rive gauche depuis le plateau d'Annonay transite ainsi par Serrières / Sablons pour rejoindre notamment l'échangeur de l'A7 à Chanas. Ce secteur est aujourd'hui fortement congestionné et est source de nuisances pour les habitants et entreprises.

En lien avec la création prochaine d'un demi-échangeur au Sud de PANDA et afin de désengorger le secteur de Serrières, la construction d'un nouveau pont entre Sablons et Saint-Vallier est envisagé, probablement dans le secteur d'Andance / Andancette.

La nécessité de réaliser un nouveau pont sur ce secteur a notamment été actée dans le cadre de l'étude transports Rhône-Médian engagée en 2014 par la DREAL et réaffirmée dans le Schéma d'Aménagement de l'Agglomération Roussillon – Saint-Rambert-d'Albon (SAARRA).





Economie Transports de marchandises

29. APPONTEMENT EMIN LEYDIER / NOVOCERAM

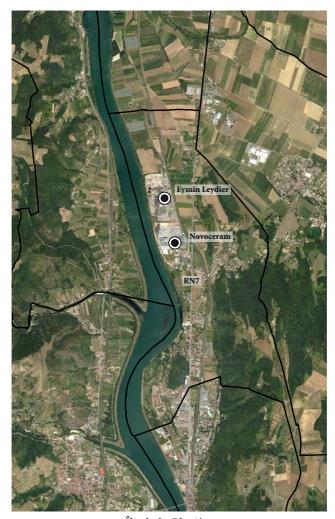
LAVEYRON

Depuis 2009, les entreprises Emin Leydier et Novoceram, implantées sur la zone d'activités Orti à Laveyron réfléchissent à la réalisation d'un appontement fluvial afin de développer le transport fluvial.

Ce projet répond à la fois à un objectif économique de réduction des coûts, mais aussi environnemental en rapport à différentes démarches menées par les deux entreprises. Novoceram a obtenu un écolabel et des démarches sont en cours pour obtenir la norme ISO 14001 (management environnemental). Emin Leydier porte notamment des actions vers le Développement Durable : utilisation de matières premières recyclées, station d'épuration productrice de biogaz, cogénération gaz...).



Projet d'unité de cogénérationEmin Leydier



Île de la Platière

La CC Porte de DrômArdèche accompagne le projet. Son objectif est notamment de permettre l'utilisation de ce futur appontement par d'autres entreprises du territoire. Le coût du projet est estimé à $1\,400\,000\,$ €, financé en partie par VNF, la CCPDA et dans le cadre du GPRA.

En parallèle de ce projet, Emin Leydier porte un projet d'unité de cogénération en partenariat avec le CD26, la CCPDA, l'Ademe et le GPRA Rhône Médian.



Tourisme / Cadre de vie Loisirs

30. AMÉNAGEMENTS DES BORDS DU RHÔNE

LAVEYRON

En lien avec la ViaRhôna, qui traverse Laveyron en bord de Rhône, la commune a entrepris la réalisation d'aménagements le long du fleuve. Ces aménagements, où « le vert » tient une place prépondérante, sont variés : un théâtre de verdure permettant d'accueillir spectacles et manifestations, des jeux pour enfants et une mare pédagogique permettant l'éducation à l'environnement de tous publics. Les aménagements se terminent au nord par un ponton sur le Rhône prolongé jusqu'à la RN7 par une esplanade au revêtement plus minéral.



Aménagements des bords du Rhône à Laveyron



Théâtre de verdure

Le projet a privilégié la prise en compte de l'environnement. L'infiltration naturelle des eaux dans le sol a été privilégié afin d'en rejeter le moins possible dans les réseaux grâce à l'utilisation de matériaux perméables et la création de noues. Les végétaux ont été choisis en fonction de leur adaptation aux conditions locales et à l'absence de besoins en arrosages automatiques. Enfin, les matériaux locaux ont été privilégiés et l'éclairage adapté à l'usage des lieux. Ces aménagements ont été distingués par le Prix de l'aménagement urbain et paysager de la revue Paysage Actualités en 2015. Le coût total des opérations s'est élevé à 2 360 000 € HT.

Ces aménagements, en bordure de la ViaRhôna, permettent de répondre à l'amélioration du cadre de vie des habitants, en créant notamment un espace public fédérateur dans une commune qui en était jusque-là dépourvue, mais aussi à l'attractivité touristique du territoire en proposant différentes prestations aux usagers de la ViaRhôna (restauration, information, équipements,...).





Tourisme / Cadre de vie Loisirs

31. CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

OZON / ARRAS-SUR-RHÔNE

Producteur d'hydroélectricité, la CNR a choisi de diversifier sa production (éolien et photovoltaïque) au cours des dernières années. Le parc photovoltaïque au sol d'Ozon – Arras-sur-Rhône a été mis en service en 2014. Il dispose d'une puissance installée de 4,16 MWc pour 16 192 panneaux photovoltaïques au sol implantés sur une surface d'environ 7,6 ha.

Le terrain choisi n'avait pas de valeur agricole ou naturelle. Il était constitué par un dépôt de graviers alluviaux provenant du creusement et de l'élargissement du méandre du Rhône dans les années 1970, pour assurer un chenal navigable aux bateaux à grands gabarits.

Sur le territoire, la CNR exploite de même le parc éolien de la Motte de Galaure. Mis en service en 2009 et composé de 2 éoliennes, il dispose d'une puissance installée de 4 MW.



Localisation de la centrale photovoltaïque au sol



NOTES

Sources illustrations : Syndicat Mixte des Rives du Rhône, sites Internet des communes, EPCI, porteurs de projets, Renaud Vezin

Réalisation : Syndicat Mixte des Rives du Rhône, 2017







SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHÔNE ESPACE SAINT-GERMAIN - BÂTIMENT ORION 30 AVENUE GÉNÉRAL LECLERC - 38200 VIENNE 04 74 48 64 71

CONTACT@SCOT-RIVESDURHONE.COM